

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 166 Subvention (650.000 euros) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention relative à l'attribution d'un acompte de 650.000 euros au titre de 2015 approuvée par délibération 2014 DAC 1591 des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Institut des Cultures d'Islam ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Institut des Cultures d'Islam, 19-23, rue Léon, 75018 Paris afin de soutenir ses activités culturelles en 2015 est fixée à 1.300.000 euros soit un complément de 650.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20149 ; 2015_01914.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Institut des Cultures d'Islam un avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense de 650.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

